

2003

BUDGET de la

JUSTICE



Les moyens d'agir



Les dernières élections de cette année ont mis en évidence les exigences légitimes de nos concitoyens en matière de sécurité et de Justice. A la demande du Président de la République, le Gouvernement a répondu à cette attente dès sa prise de fonction en faisant adopter, cet été, la loi d'orientation et de programmation pour la Justice que j'ai présentée au Parlement à l'issue d'échanges approfondis avec tous les partenaires de la Chancellerie.

Cette loi prévoit, pour les cinq prochaines années, la création de 10 100 emplois ainsi qu'une mobilisation sans précédent de moyens de fonctionnement et d'investissement qui permettront à la Justice de mieux faire face à l'ampleur de sa mission.

Le budget 2003 de la Justice constitue le premier acte de la mise en application de cette loi. La progression globale du budget de 7,43% et le doublement du rythme de programme des investissements traduisent dans les faits la volonté du Gouvernement de respecter les engagements qui ont été pris.

Aux côtés de tous les magistrats et fonctionnaires de la Justice, Monsieur Pierre BEDIER, Secrétaire d'État, et moi-même veillerons personnellement et avec détermination au meilleur emploi de ces moyens pour une Justice plus effective et pleinement mobilisée au service de nos concitoyens.

Dominique Poincaré

**Un budget de 5,037 milliards d'euros
en progression de 7,43%**

Un budget inscrit dans une programmation pluriannuelle

Le budget 2003 correspond à la première année de mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation quinquennale pour la justice qui vient d'être adoptée par le Parlement. Il ouvre des moyens représentant le cinquième du total prévu dans cette programmation.

Cette loi se caractérise par quatre orientations majeures

- améliorer l'efficacité de la justice au service des citoyens, rapprocher la justice des justiciables.
- se donner les moyens de mieux exécuter les décisions pénales.
- traiter plus efficacement la délinquance des mineurs.
- conférer de nouveaux droits aux victimes et leur permettre d'organiser plus facilement la défense de leurs intérêts.

Elaborée à la demande du Président de la République dès l'entrée en fonctions du Gouvernement, cette programmation permettra de conduire, en cohérence et dans la durée, un effort massif et précisément ciblé sur des objectifs concrets.

A une modernisation par les moyens, elle ajoute une modernisation par la gestion et par l'adaptation des règles de Droit. Elle prévoit ainsi pour la période 2003-2007

une mobilisation sans précédent de moyens humains et financiers :

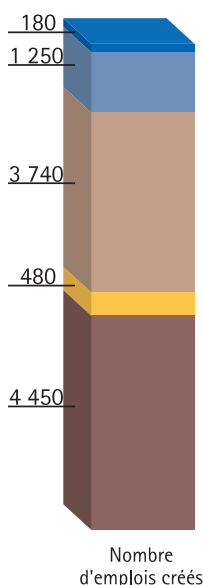
- création de 10 100 emplois ;
- 2 775 M€ en dépenses ordinaires (coût des emplois compris) ;
- 1 750 M€ en autorisations de programme pour les programmes nouveaux.

En dépenses ordinaires et en crédits de paiement, les moyens nouveaux accordés par la loi s'élèveront à 3 650 M€ sur la période 2003-2007.

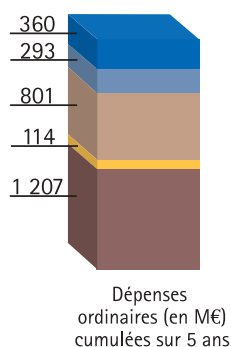


Les moyens prévus par la loi de programme

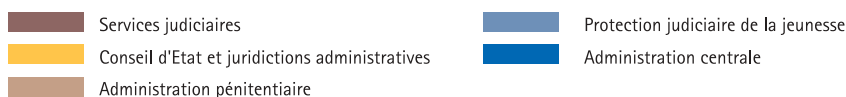
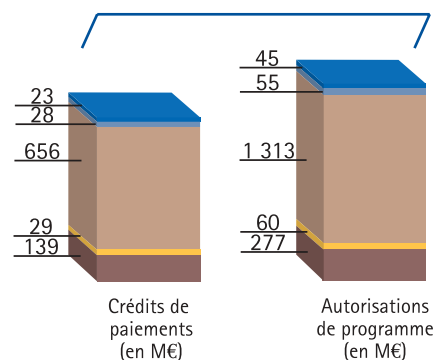
Les emplois



Les dépenses de fonctionnement



L'investissement



La présentation du projet de loi de finances pour 2003



- Un budget en hausse de 7,43 %
- La création de 2026 emplois budgétaires
- Budget de la justice : 5 037 M€ en 2003 (+348 M€) et 706 M€ d'autorisations de programme

Le budget de la justice connaît une augmentation globale de 7,43 % en 2003.

En masse, le ministère de la justice verra en 2003 son budget progresser de 348 M€ pour atteindre 5 037 M€ (La loi de finances pour 2002 avait prévu une progression des crédits de 253 M€). Pour la seule Chancellerie, sont prévus un total de 4 856 M€ et une progression de 338 M€.

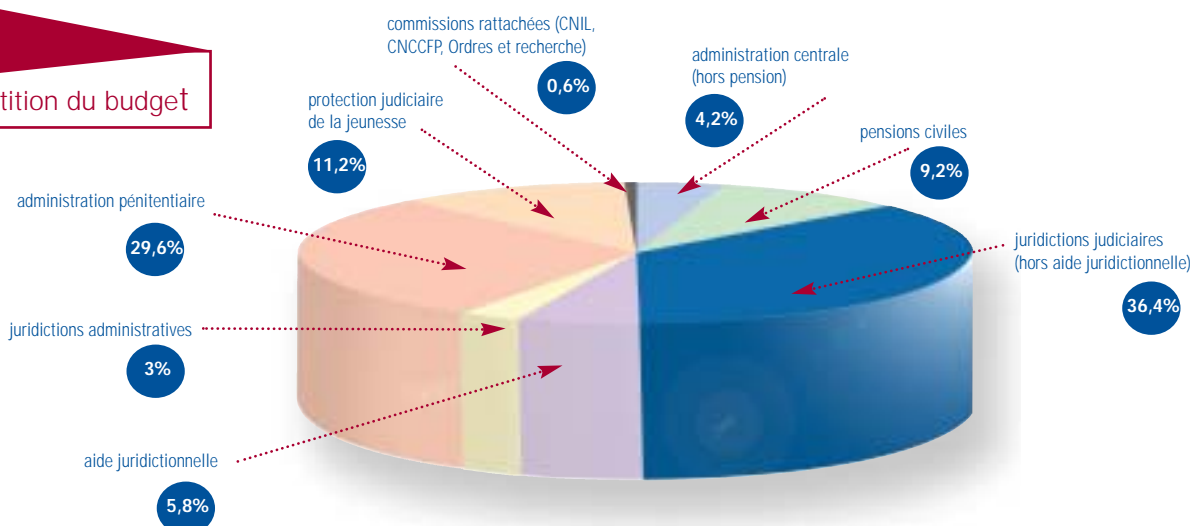
Les moyens nouveaux pour les crédits ordinaires de fonctionnement et d'intervention des services mis à la disposition du ministère augmentent de 184 M€ pour le projet de loi de finances 2003 et progressent de 5,26 %.

Le quasi doublement des autorisations de programme (362 M€ en 2002, 706 M€ dans le projet de loi de finances) traduit l'effort considérable en matière d'investissement prévu par la loi d'orientation et de programmation. Les crédits de paiement correspondant aux opérations d'investissement sont également en forte progression (191 M€ en 2002, 302 M€ dans le projet de loi, soit + 58 %).

Cet effort exceptionnel est en pleine cohérence avec la nomination d'un secrétaire d'État aux programmes immobiliers de la justice, qui aura notamment la responsabilité de veiller à l'effectivité de la mise en œuvre de ces moyens.



Répartition du budget



2026 emplois supplémentaires

Les effectifs alloués au ministère augmentent de 2 026 créations brutes d'emplois.

Le ministère disposera de 69 215 emplois budgétaires (+ 3%).

Les principales créations d'emplois du budget 2003 :

- 222 magistrats (180 pour les services judiciaires, 42 pour le conseil d'État et les tribunaux administratifs) ;
- 35 greffiers en chefs et 362 greffiers pour les services judiciaires ;
- 613 personnels de surveillance ;
- 150 personnels d'insertion et de probation ;
- 180 éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.



Palais de justice de Melun - photographie : O. Wogensky

Les services judiciaires



+ 700 emplois
+ 94 M€ en dépenses ordinaires dont
+ 17,274 M€ pour le fonctionnement courant
des juridictions
257 M€ d'autorisations de programme

Le renforcement des moyens humains des juridictions

180 emplois de magistrats et 520 emplois de fonctionnaires sont créés.

Ces emplois vont permettre d'améliorer l'efficacité de la justice au service des citoyens, de développer l'effectivité de la réponse pénale et de traiter plus efficacement la délinquance des mineurs.

520 emplois sont affectés au renforcement des greffes. Ces services bénéficieront notamment du concours de 35 greffiers en chef, 362 greffiers et 100 adjoints administratifs.

La mise en place de la justice de proximité

Le projet de loi de finances 2003 prévoit la première étape de la mise en place de la justice de proximité. 3 M€ sont inscrits à ce titre.

Dispositions en faveur des personnels

2,863 M€ sont prévus pour la réforme statutaire des greffiers en chef et une provision de 8,406 M€ est inscrite pour celle des greffiers.

2,895 M€ sont consacrés à la revalorisation de l'indemnité de fonction des magistrats (+ 2 points en moyenne à compter du 1^{er} juillet 2003). Un abondement des crédits indemnitaires des personnels de catégorie C a été inscrit pour un montant de 1,846 M€, à compter du 1^{er} janvier 2003, soit 1 point de revalorisation.

**180 magistrats
+ 520 emplois
affectés aux greffes**

Le plan de transformation d'agents en adjoints est poursuivi : 950 postes d'agents seront transformés en adjoints pour un coût de 1,153 M€ .

Par ailleurs, 105 postes d'agents des services techniques de 2^{ème} classe seront transformés en 100 inspecteurs de service intérieur de 2^{ème} classe.

L'amélioration du fonctionnement et la modernisation des juridictions

17,274 M€ de crédits supplémentaires sont inscrits sur le chapitre 37-92 au titre des crédits de fonctionnement des services judiciaires. Ils permettront en particulier :

- d'accompagner les recrutements prévus en 2003 de magistrats, de fonctionnaires : 3,3 M€ ;
- de mettre en service de nouveaux bâtiments judiciaires : 1,267 M€ ;
- de renforcer la sécurité des juridictions : 1M€ ;
- de créer de nouvelles maisons de justice et du droit : 0,183 M€.

Un effort nouveau et significatif en matière d'accès à la justice et d'aide aux victimes

Un effort tout particulier sera engagé pour l'aide aux victimes : octroi de l'aide juridictionnelle sans condition de ressources pour les victimes d'atteinte grave à la personne (4,2 M€) avec la possibilité, dès le dépôt de la plainte, de demander la désignation d'un avocat (3,3 M€) ; renforcement du réseau associatif d'aide aux victimes (0,5 M€) ; extension du fonctionnement du numéro national d'appel ; abondement des crédits du fonds de réserve pour la prise en charge des accidents collectifs.

11,05 M€ sont prévus pour l'amélioration et la simplification du dispositif d'aide juridictionnelle, par la hausse notamment des correctifs familiaux.

L'école nationale de la magistrature

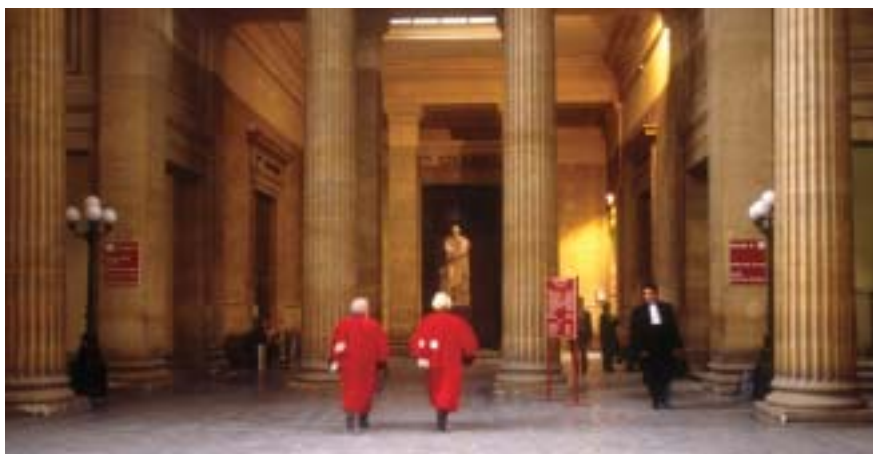
L'ENM bénéficie d'un abondement de 3,272 M€ pour accompagner les recrutements prévus par la loi de programmation.

La construction et la rénovation de palais de justice

La direction des services judiciaires dispose pour le projet de loi de finances 2003 de 257 M€ d'autorisations de programme sur les titres V et VI, dont 55 M€ au titre de la loi d'orientation et de programmation pour résorber les déficits de surfaces et 202 M€ au titre de programmes déjà engagés. Une attention particulière sera, dans ce cadre, apportée aux travaux permettant d'améliorer la sécurité.

Les frais de justice

Le chapitre des frais de justice augmente de 16,910 M€ pour prendre en compte l'évolution des dépenses de frais de justice pénale (14,76 M€) et celle des dépenses de frais de justice civile (3,69 M€).



Cour d'appel de Bordeaux- photographie : C. Lacène - Sicom



Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis - photographie : L. Lesueur - SCERI

Les services pénitentiaires



+ 870 emplois dont 613 personnels de surveillance et 150 agents des services d'insertion et de probation
+ 60,123 M€ en dépenses ordinaires et 374 M€ d'autorisations de programme

Emplois

Les 870 emplois créés s'inscrivent dans les objectifs de la loi d'orientation et de programmation pour la justice et permettront :

- d'augmenter la capacité des établissements pénitentiaires et d'améliorer les conditions de détention ;
- de renforcer les services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- de créer des places de détention pour les mineurs : l'objectif est d'ouvrir le plus rapidement possible 500 places de détention pour mineurs dans les établissements pénitentiaires.

Statut et indemnités

Les crédits correspondant à la réforme statutaire des personnels de direction des services de l'administration pénitentiaire sont inscrits : 904 054 €.

La réforme statutaire de la filière d'insertion et de probation pourra être engagée avec une provision de 101 033 €.

Dans le cadre du plan pluriannuel de transformation d'agents administratifs en adjoints administratifs, 50 emplois seront transformés au projet de loi de finances 2003.

Par ailleurs, une mesure de 203 700 € est destinée à la revalorisation de l'indemnité de responsabilité allouée aux personnels de direction. 18,7 M€ sont inscrits au titre de la mise en œuvre de l'ARTT à l'administration pénitentiaire.

Amélioration du fonctionnement et remise à niveau de la sécurité

9,65 M€ seront consacrés à l'amélioration du fonctionnement des établissements, ce qui devrait permettre l'amélioration de la prise en charge des personnes placées sous main de justice, la poursuite du transfert des services d'insertion et de probation, l'extension du placement sous surveillance électronique ainsi qu'une meilleure sécurisation des établissements (tunnels à rayon X, brouillage des téléphones sans fil et reconnaissance biométrique).

Interventions en faveur du partenariat associatif

Sur le chapitre 46-01, une mesure nouvelle de 350 000 € est inscrite pour le développement du partenariat associatif.

L'école nationale d'administration pénitentiaire

L'ENAP bénéficie d'une augmentation de son budget de 1,515 M€ dont 871 449 € par la création de 20 emplois supplémentaires pour augmenter la capacité de formation de l'école.

Un grand programme de rénovation pénitentiaire

Le projet de loi de finances 2003 prévoit 374 M€ en autorisations de programme pour les équipements pénitentiaires. 271 M€ sont inscrits au titre de la loi d'orientation et de programmation pour la justice pour

permettre la construction d'établissements pour mineurs (90 M€), la rénovation des quartiers mineurs (18 M€), le lancement de la construction et de la rénovation de 11.000 places dans les prisons (141 M€), le renforcement de la sécurisation des établissements (9 M€). 10 M€ sont affectés à l'extension de l'école nationale d'administration pénitentiaire pour permettre l'augmentation de la capacité de recrutement de l'administration pénitentiaire.

Par ailleurs, sont prévus 2,8 M€ de subventions d'investissement, notamment pour la réalisation de chambres sécurisées pour les détenus hospitalisés.

La protection judiciaire de la jeunesse



+ 314 emplois
+ 22,787 M €
9,554 M€ pour les créations d'emplois
26 M€ d'autorisations de programme



Savigny sur Orge - Mesure de réparation - photographie : J. Favre-Félix

Emplois

314 créations d'emplois sont prévues par le projet de loi de finances, dont 24 directeurs de la protection judiciaire de la jeunesse, 180 éducateurs, 16 psychologues, 8 agents techniques d'éducation, 68 personnels administratifs, 8 assistants sociaux, 8 infirmiers, 2 contractuels.

Statut et indemnités

Deux provisions sont inscrites pour la réforme statutaire des directeurs (250 000 M€) et celle des agents techniques d'éducation

(150 000 M€). Ces deux provisions s'ajoutent à celles déjà obtenues en loi de finances initiale pour 2002. Au niveau indemnitaire, les crédits nécessaires à la mise en œuvre du protocole indemnitaire de décembre 2001 sont inscrits, soit 2,9 M€.

Par ailleurs, l'indemnité spécifique d'hébergement est revalorisée (546 491 €) et la fonctionnalisation de 40 chefs de services éducatifs est inscrite (73 175 €).

Les pyramidages statutaires et les transformations d'emplois liés aux besoins des services s'élèvent à 576 142 €.

Équipement

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse disposera pour le projet de loi de finances 2003 de 26 M€ d'autorisations de programme :

- opérations de construction de centres éducatifs fermés : 11 M€ d'autorisations de programme ;
- opérations de rénovation et de mise en sécurité du parc immobilier : 9 M€ d'autorisations de programme ;
- poursuite des programmes de travaux en cours : 6 M€ d'autorisations de programme.



Cour d'appel administrative de Douai - photographie : C. Lacène - Sicom

Les juridictions administratives



+ 100 emplois
dont + 42 magistrats
+ 9,965 M€ en dépenses ordinaires
12 M€ d'autorisations de programme

Le renforcement des juridictions administratives prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la justice répond à la nécessité de réduire les délais de traitement des contentieux alors même que leur volume continue de progresser.

88 emplois viendront renforcer les cours d'appel administratives et tribunaux administratifs, soit 42 magistrats et 46 emplois de greffe.

Les 12 autres emplois sont affectés au Conseil d'État. Les crédits indemnitaires sont augmentés de 0,754 M€.

800 000 € seront consacrés à l'abondement des crédits de fonctionnement du Conseil d'État et des juridictions administratives.

En matière d'équipement 3 M€ d'autorisations de programme sont ouvertes en 2003 pour le Conseil d'État et 9 M€ seront affectées à des travaux d'extension, de rénovation ou d'aménagement de tribunaux et cours.

Les autres moyens de la Justice : renforcer l'expertise et le soutien aux services

La politique de construction et de rénovation immobilière

La montée en puissance de l'agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la justice se poursuivra avec la création de 13 emplois supplémentaires, ce qui portera son effectif total à 62 pour assurer la réalisation du programme de modernisation immobilière fixé par la loi de programmation.

L'administration centrale

L'administration centrale bénéficiera de la création de 40 emplois pour renforcer les capacités d'expertise, d'administration et de gestion des services.



Cour d'appel de Caen - photographie : O. Wogensky

Le plan de transformation d'agents administratifs en adjoints (88 emplois) sera poursuivi et les régimes indemnitaires des personnels d'administration centrale seront revalorisés à hauteur d'1M€ pour accroître l'attrait des fonctions qu'ils assurent.

L'action sociale

L'augmentation des crédits d'action sociale sera poursuivie avec + 1,212 M€, soit une augmentation du chapitre de 6,63%.

Les institutions rattachées au budget de la Justice

- Le budget de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), autorité administrative indépendante, est en hausse de 5,91 % avec 6,479 M€. 2 créations d'emplois sont prévues.
- Le budget de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) s'élève à 2,021 M€.
- Enfin, si la subvention de fonctionnement au budget annexe de l'Ordre de la libération est diminuée de 135 549 €, celle accordée au budget annexe de la Légion d'honneur sera augmentée de 729 057 €.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
